

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 11 juin 2010

date de l'annonce publique:	4 juin 2010
date de la convocation des conseillers:	4 juin 2010
début:	08h15
fin:	10h05

Présents:

M. Engel Georges, président,
Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Diels Johny, M. Goelhausen Marco, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, Mme Speck-Braun Patricia, M. Wietor Gaston
M. Theisen Luc, secrétaire communal

Absent(s) excusé(s): M. Hertel René

Premier votant: M. Lorang Mike

Ordre du jour:

SEANCE A HUIS CLOS (08.15 heures)

PERSONNEL - ADMINISTRATION

1. Création d'un poste d'expéditionnaire administratif m/f à plein-temps et sous le statut du fonctionnaire communal au secrétariat communal

Vote unanime

2. Nomination provisoire d'un expéditionnaire administratif m/f au secrétariat communal sous le statut du fonctionnaire communal

Est nommé(e) :
Sven Schockmel

3. Création d'un poste sous le statut du salarié (anciennement employé privé) à plein temps et sous contrat de travail à durée déterminée pour la durée de 5 mois pour les besoins du service « Biergerzenter »

Vote unanime

PERSONNEL - CIPA

4. Nomination d'un responsable pour le département « SOINS » du C.I.P.A. de Soleuvre à plein temps et à durée indéterminée sous le statut du salarié bénéficiant de la CCT-SAS

Est nommé(e) :
Wahl Bernard

ENSEIGNEMENT

5. Affectation du personnel enseignant dans le cadre de la 1^{ère} liste des postes d'instituteurs vacants pour l'année scolaire 2010/2011

a) un poste du premier cycle de l'enseignement fondamental pour service à temps partiel (50%)

Est proposé(e) :
Raglewski Tanja

b) un poste précoce du premier cycle de l'enseignement fondamental

Est proposé(e) :
Atzei Alessandra

c) un poste de surnuméraire pour différents domaines de développement et d'apprentissage des 2^e, 3^e ou 4^e cycles de l'enseignement fondamental

Est proposé(e) :
Huberty Ludovic

DIVERS

6. Divers et informations
(Projets: réaménagement de la rue de la Poste à Belvaux et réaménagement du terrain de football à Sanem)

SEANCE PUBLIQUE (09.20 heures)

7. Correspondance et Informations

8. Approbation de rapports

Pas de rapports à approuver.

PROJETS

9. Renouvellement de la toiture de la mairie à Belvaux. Devis estimatif: 96.025,-€ (article budgétaire: 4/0112/2123/002) (*le vote de la modification budgétaire relative à ce devis sera proposée au point 14.D*)

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

10. Approbation d'un acte notarié de concession d'un droit de superficie avec la société civile immobilière « ZEN IMMO SCI », ayant son siège social à L-4410 Soleuvre, Zone d'Activités Um Woeller concernant trois parcelles dans la zone d'activités commerciales et économiques « Um Woeller » à Soleuvre

Vote unanime

11. Approbation d'un acte de vente immobilière avec Madame Maria de Lurdes CONCEICAO PINHEIRO AMANTE et Monsieur Joaquim Antonio DOS REIS DOS SANTOS concernant l'acquisition par la Commune de Sanem d'un bâtiment à habitation sur un terrain de 5,70 ares, situé à L-4450 Belvaux, 32, route d'Esch et inscrit au cadastre de la Commune de Sanem sous le numéro cadastral 1232/4823, sis au lieu-dit « route d'Esch », Section C de Belvaux, le tout moyennant le prix principal de 380.000.- euros

Vote unanime

12. Approbation d'un compromis de vente avec les consorts DE PAIVA MONTEIRO-TORRES FLAMINIO concernant la vente d'une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la Commune de Sanem sous le numéro cadastral 1130/7929, place, sise au lieu-dit 'route d'Esch', section C de Belvaux avec une contenance d'environ 51 centiares au prix de 10.000,- euros en faveur des consorts DE PAIVA MONTEIRO-TORRES FLAMINIO

Vote unanime

FINANCES

13. Autorisation de principe au collège des bourgmestre et échevins de contracter un emprunt de 6.000.000,- euros pour financer les projets prévus au budget extraordinaire

Le conseil communal,

Vu que pour équilibrer le budget 2010, un emprunt de 11.000.000,- euros est prévu au chapitre des recettes extraordinaires, article 1/1410/1610/001, dont 6.000.000,- euros à titre d'un nouvel emprunt;

Vu que le budget 2010 prévoyant cet emprunt a été arrêté le 26 janvier 2010 par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région;

Vu le solde comptable actuel de notre caisse et pour faire face aux dépenses prévues dans le budget extraordinaire de cette année ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins de souscrire un emprunt de 6.000.000,- euros remboursable sur 20 ans, aux meilleurs conditions du marché et prie l'Autorité Supérieure de bien vouloir donner son approbation.

Vote unanime

14. Diverses modifications du budget extraordinaire 2010

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
A. 4/0832/2133/011 Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique à Sanem	abandon du terrain synthétique, que réalisation des positions alentours, illuminations, ... du devis au montant de 550.000€	1.184.612,78	-690.000	494.612,78

Vote unanime

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
B. 4/0720/2133/007	Projet directeur - Réaménagement site Taupeschwiss à Sanem	0	50.000	50.000

Vote unanime

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
C. 4/0833/2123/016	Construction d'un hall multisports à Sanem	0	50.000	50.000

Vote unanime

Article	Explications	Montant approuvé	Modification budgétaire	Crédit disponible
D. 4/0112/2123/002	Travaux de modification et de remplacement dans la maison communale à Belvaux	230.516,11	166.175	396.691,11

Vote unanime

DIVERS

15. Approbation du décompte 2009 de l'asbl Jugendtreff Saba

Vote unanime

16. Approbation de la convention 2010 avec l'asbl Jugendtreff Saba et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de la Famille et de l'Intégration pour les Services pour Jeunes à Soleuvre

Vote unanime

17. Approbation du budget 2010 de l'asbl Jugendtreff Saba

Vote unanime

18. Modification de la composition des commissions consultatives

Commission consultative de l'intégration

- démission de M. Ante Bacic comme membre effectif (nat.croate)
- démission de M. Antonio Lima Franca Dos Santos comme membre suppléant (nat.portugaise)
- démission de Mme Katia Sulli comme membre suppléant (nat.italienne)
- démission de Mme Maria Elisa Lopes Gomes comme membre suppléant (nat.portugaise)

Commission des Sports

- Nomination de Madame Véronique LEMMER (DP), domiciliée à BELVAUX, 79, rue de France, en tant que membre effectif en remplacement de Monsieur Daniel LAUCKES (DP), démissionnaire.
- Nomination de Monsieur Francis JEITZ (DP), demeurant à SANEM, 10, rue Joffroy, en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Jeff KUNZER (DP), démissionnaire.

Commission de la Culture

- Nomination de Monsieur Jean-Paul LICKES (DP), domicilié à SOLEUVRE, 11, rue du Nord, en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Daniel LAUCKES (DP), démissionnaire.

Vote unanime

19. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

Le Conseil Communal,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;

Vu le règlement de circulation communal du 23 juillet 2004 ;

décide de modifier le règlement précité du 23 juillet 2004 comme suit et prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son approbation :

1. Les dispositions concernant la rue Baron de Tornaco (CV) à Sanem sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue de Niederkorn

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue de Niederkorn

2. Les dispositions concernant la rue du Knapp (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue Prince Jean (côté rue du Château)

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue Prince Jean (côté rue du Château)

3. Les dispositions concernant la rue du Parc (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue de Differdange

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue de Differdange

4. Les dispositions concernant la rue de Limpach (CR110) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue Aessen en provenance de la localité de Limpach

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue Aessen en provenance de la localité de Limpach

5. Les dispositions concernant la rue du Stade (CV) à Belvaux sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/1	Cédez le passage	A l'intersection avec la rue de la Poste

La disposition suivante est supprimée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
3/2	Arrêt	A l'intersection avec la rue de la Poste

6. Les dispositions concernant la rue de l'Usine (CR168) à Belvaux sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
2/4	Passage pour piétons	A la hauteur des premières maisons de la rue en provenance d'Esch/Alzette

7. Les dispositions concernant la rue de l'Eglise (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit :
La disposition suivante est ajoutée :

ARTICLE :	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/1	Stationnement interdit	Vis-à-vis des maisons n°31 jusqu'à la rue du Knapp

Vote unanime

20. Approbation de règlements d'urgence pris par le collège échevinal

Pas de règlement à confirmer.

21. Questions et divers

Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam	Diels Johny
Engel Georges	Goelhausen Marco	Hertel René
Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike	Piscitelli Jos

Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine	Rings Robert
Schroeder Nico	Speck-Braun Patricia	Wietor Gaston